



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

équilibre financier

Question écrite n° 32379

Texte de la question

M. Jean-Marie Rolland appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le décret n° 2003-1207 du 18 décembre 2003 relatif à la participation de l'assuré aux frais de soins. Plusieurs professionnels de santé, les masseurs-kinésithérapeutes en particulier, ont protesté contre l'entrée en vigueur de ce texte au motif que celui-ci introduirait des inégalités supplémentaires dans le système de santé. Aussi il lui demande de lui préciser la portée de ce décret et les mesures que le Gouvernement compte prendre pour rassurer les professionnels de santé à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Rolland](#)

Circonscription : Yonne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32379

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2004, page 613